



Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

GUIDE POUR LES INSTITUTIONS ET LES PARTENAIRES SOCIAUX DANS LES PAYS PARTENAIRES

Version du 21 avril 2023

Ce guide contient des informations pratiques sur la facilité de coopération technique SOCIEX+ et ses modalités d'intervention. Il est destiné aux institutions et partenaires sociaux des pays ayant conclu des partenariats de coopération internationale avec l'Union européenne, et souhaitant collaborer avec SOCIEX+.

L'équipe de SOCIEX+ s'engage à faciliter les échanges entre pairs et la coopération entre les praticiens publics, et les partenaires sociaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur SOCIEX+, visitez notre site Web à l'adresse www.sociex.eu ou contactez-nous à contact@sociex.eu.

SOCIEX+ est mis en oeuvre par

Partenariat dirigé par

Cofinancé par l'Union européenne



TABLE DES MATIÈRES

1	Qu'est-ce que SOCIEUX+ ?	1
	<i>Faciliter l'échange d'expertise entre pairs.....</i>	<i>1</i>
	<i>Améliorer la protection sociale, le travail et l'emploi</i>	<i>1</i>
	Protection sociale.....	2
	Le travail et l'emploi.....	2
	<i>Partenariat avec les institutions publiques et les partenaires sociaux</i>	<i>3</i>
	<i>Promouvoir des synergies</i>	<i>3</i>
2	Comment devenir partenaire de SOCIEUX+ ?	4
	<i>Présenter une demande.....</i>	<i>4</i>
	<i>Formuler une demande.....</i>	<i>4</i>
	Pertinence.....	4
	Faisabilité	5
	Complémentarité	5
	Sûreté et sécurité	5
	<i>S'accorder sur les résultats attendus.....</i>	<i>5</i>
3	La valeur ajoutée de SOCIEUX+	6
	<i>Formulation d'actions sur mesure</i>	<i>6</i>
	<i>Mobilisation d'une expertise idoine en un temps record</i>	<i>7</i>
	<i>Partage des responsabilités.....</i>	<i>7</i>
	<i>Suivi et évaluation</i>	<i>8</i>
	<i>Participation à des activités de développement des connaissances</i>	<i>8</i>
4	Pays partenaires éligibles.....	9

1 QU'EST-CE QUE SOCIEUX+ ?

Faciliter l'échange d'expertise entre pairs

L'Expertise de l'Union européenne pour la protection sociale, le travail et l'emploi (SOCIEUX+) est un dispositif de facilitation de la coopération technique qui vise à renforcer les capacités des pays partenaires de la coopération internationale et du développement de l'Union européenne (UE). SOCIEUX+ contribue à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion de politiques du travail et de l'emploi, et de systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables.

SOCIEUX+ facilite les échanges entre pairs et une coopération institutionnelle entre les États membres de l'UE et ses Pays partenaires. SOCIEUX+ met en relation les praticiens et les institutions de pays tiers avec leurs pairs européens. Ces échanges sont rendus possibles grâce à la mobilisation d'une expertise européenne de haut niveau pour des activités de coopération technique de court terme. SOCIEUX+ s'appuie principalement sur les compétences des organismes publics et des partenaires sociaux des États membres de l'Union européenne, mais également sur l'expertise d'agences internationales spécialisées, d'instituts de recherche ou d'universités. En outre, SOCIEUX+ encourage la coopération technique triangulaire à travers la mobilisation d'équipes combinant l'expertise publique de l'UE et celle de pays partenaires. Des consultants privés peuvent occasionnellement compléter les équipes de mission dans les actions SOCIEUX+.

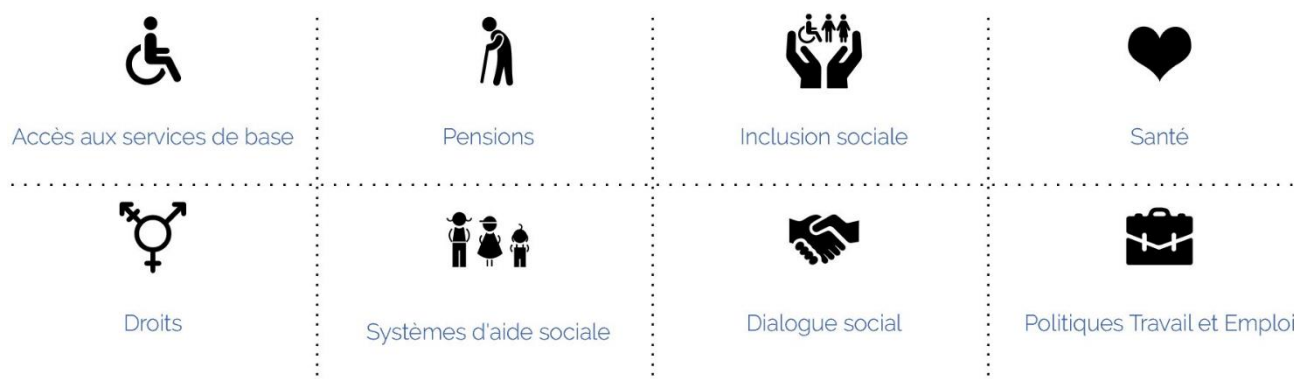
SOCIEUX+ n'intervient que sur demandes directes des institutions publiques ou mandatées, ainsi que des partenaires sociaux. Les actions de coopération technique de SOCIEUX+ sont mises en œuvre via des activités de court terme, avec des objectifs définis en étroite collaboration avec ses institutions partenaires. Elles sont conçues en collaboration avec l'institution partenaire pour répondre au mieux à ses besoins.

SOCIEUX+ n'apporte aucun soutien financier, que ce soit pour le financement d'événements, l'achat d'équipements et de fournitures, ou la compensation du travail et des contributions du personnel des institutions et des partenaires sociaux bénéficiaires.

SOCIEUX+ est mis en œuvre par un partenariat constitué des agences de coopération internationale de la France, la Belgique et l'Espagne, avec un cofinancement des instruments de coopération internationale et du développement de l'UE.

Améliorer la protection sociale, le travail et l'emploi

SOCIEUX+ soutient les politiques de protection sociale, du travail et de l'emploi qui visent à atténuer la pauvreté, réduire la vulnérabilité, garantir la sécurité du revenu des individus ainsi que l'accès aux services essentiels et aux opportunités d'emploi décent. Les actions de coopération technique de SOCIEUX+ contribuent à une croissance économique et sociale inclusive, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire.



Protection sociale

SOCIEUX+ contribue à la conception et à la mise en œuvre de systèmes et programmes de protection sociale visant à élargir la couverture des populations, tant en termes de nombre de bénéficiaires que de risques sociaux couverts. Ses actions renforcent l'égalité, l'inclusion, l'efficacité, l'adéquation ainsi que la faisabilité et la durabilité fiscales des systèmes de protection sociale. Les actions de SOCIEUX+ soutiennent, entre autres :

- Les cadres juridique et institutionnel pour la fourniture d'une couverture sociale efficace et efficiente ;
- Les capacités individuelles et organisationnelles nécessaires à l'élaboration des politiques ;
- Le renforcement des capacités pour les programmes, les systèmes et la mise en œuvre des politiques de protection sociale ;
- La promotion et le renforcement des capacités pour les politiques d'intégration et intersectorielles et les questions liées à la protection sociale ;
- La promotion et le renforcement des capacités pour la durabilité des systèmes et programmes de protection sociale financés à l'échelle nationale ;
- La portabilité des avantages sociaux et des droits aux niveaux national et régional ;
- La couverture sociale et l'inclusion des travailleurs migrants et des personnes à leur charge ;
- L'autonomisation de la société civile et des partenaires sociaux ;
- L'assistance sociale et la protection des populations les plus vulnérables ; et,
- Les approches novatrices visant à étendre la couverture de la protection sociale à l'économie informelle.

Le travail et l'emploi

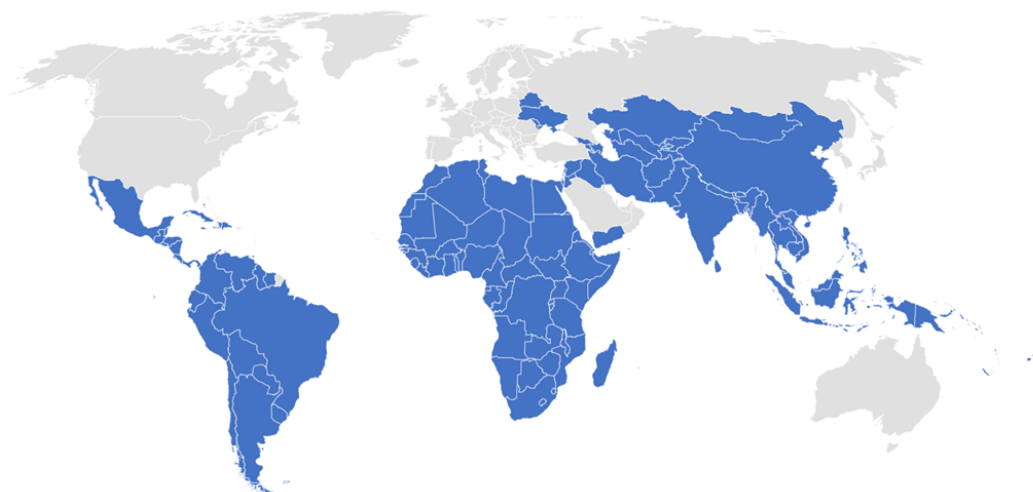
SOCIEUX+ appuie la conception et la mise en œuvre de stratégies pour l'emploi et des politiques du marché du travail efficaces, répondant aux enjeux suivants :

- Les stratégies d'emploi globales dans différents domaines politiques ;
- Les systèmes d'information sur le marché du travail ;
- Les politiques du marché du travail, actives et passives ;
- La conformité aux normes internationales du travail ;
- La réduction du travail informel et les politiques et stratégies de transition de l'emploi ;
- L'emploi des populations migrantes ;
- L'enseignement professionnel et le développement de la formation et des compétences ;
- Les programmes de travaux publics et autres secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ;
- L'intermédiation du marché du travail ;
- Les marchés du travail inclusifs ; et,
- Le dialogue social.

Partenariat avec les institutions publiques et les partenaires sociaux

Les actions SOCIEUX+ peuvent être mises en œuvre dans 155 pays et territoires éligibles dans les régions suivantes :

- Amérique Latine, Asie et Moyen Orient ;
- Afrique, Caraïbes et Pacifique ;
- Les pays du voisinage de l'UE ; et,
- Les pays et territoires d'outre-mer.



SOCIEUX+ collabore avec les autorités publiques et les organismes mandatés chargés de la protection sociale, du travail et de l'emploi à tous les niveaux (national, régional et local) dans les pays partenaires. Les organismes des secteurs public et semi-public éligibles sont, entre autres : les ministères, administrations centrales, agences spécialisées de l'Etat, hauts conseils consultatifs, ainsi que les collectivités territoriales (gouvernements régionaux, provinciaux et communaux) et autres organismes mandatés et institutions responsables de la mise en œuvre ou de la maîtrise d'initiatives de protection sociale, de travail et d'emploi.

SOCIEUX+ coopère également avec les partenaires sociaux engagés dans le dialogue social pour les politiques et les programmes stratégiques, tels que les syndicats, les organisations et associations d'employeurs et de travailleurs.

Promouvoir des synergies

SOCIEUX+ promeut activement les collaborations dans la préparation et la mise en œuvre des actions. Les actions de SOCIEUX+ produisent des résultats en complétant, plutôt qu'en remplaçant, les initiatives déjà existantes au niveau national et les accords de coopération de longue durée en place avec les agences internationales ou bilatérales.

Dans le cadre des actions SOCIEUX+, les agences internationales et bilatérales de coopération et leurs programmes sont considérés comme des « entités de soutien » dans la mesure où ils peuvent jouer un rôle significatif dans la réalisation des actions. Les entités de soutien peuvent ainsi accompagner la préparation et la présentation des requêtes à SOCIEUX+, ou la mise en œuvre d'activités.

2 COMMENT DEVENIR PARTENAIRE DE SOCIEUX+ ?

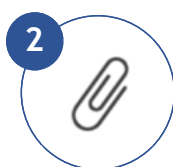
Présenter une demande

Les institutions et partenaires sociaux intéressés par un partenariat avec SOCIEUX+ sont invités à télécharger le formulaire de demande disponible en anglais, français, portugais ou espagnol à l'adresse www.socieux.eu/join-us/partner-countries, et à :

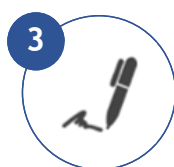
1. Compléter le Formulaire de demande ;
2. Joindre les documents d'accompagnement et les informations nécessaires ;
3. Signer et dater la demande ; et
4. Envoyer la demande par courriel à requests@socieux.eu ou à la télécharger sur notre plate-forme en ligne à www.pmt.socieux.eu (actuellement seulement en anglais). Les formulaires doivent être soumis au format pdf et être accompagnés de leur version Microsoft Word.



Remplissez le
formulaire de
demande



Joignez les
documents de
référence



Signez et datez la
demande



Envoyez la
demande par
courriel

En cas de problèmes rencontrés pour télécharger ou pour remplir le Formulaire de demande, il est possible de contacter l'Équipe de SOCIEUX+ à l'adresse : contact@socieux.eu.

Veillez noter qu'une seule action de coopération technique par institution peut être mise en œuvre en même temps, c'est-à-dire simultanément. Une nouvelle action peut être envisagée une fois que toutes les actions précédentes avec l'institution ont été clôturées avec succès. Ainsi, SOCIEUX+ n'approuvera qu'une seule demande de mise en œuvre à la fois. Si plus d'une demande est soumise, nous consulterons votre institution pour prioriser ou fusionner ces demandes en une seule action de coopération technique. Dans tous les cas, une action ne peut pas inclure plus de quatre (4) activités à court terme.

Après remise du formulaire complété, SOCIEUX+ accusera réception auprès de l'institution requérante. La notification confirmera le cas échéant l'éligibilité de la demande, en fonction de sa portée géographique et thématique ainsi que du statut juridique de l'institution ou de l'organisation demandeuse. La notification d'éligibilité d'une demande ne constitue pas une confirmation de son approbation.

Formuler une demande

Les institutions et les partenaires sociaux intéressés peuvent s'appuyer sur des entités de soutien pour formuler leurs demandes (voir ci-dessus la sous-section sur *Promouvoir des synergies*).

Les demandes sont évaluées sur la base de critères prédéfinis, en fonction de la pertinence et de la faisabilité d'une action. La liste de questions ci-dessous illustre les rubriques utilisées par SOCIEUX+ au cours du processus d'évaluation d'une proposition d'action. Les institutions et partenaires sociaux intéressés sont invités à garder ces questions à l'esprit lors de la préparation de leurs demandes.

Pertinence

- L'action proposée contribuera-t-elle à l'expansion et à l'amélioration de l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs ?

- L'action proposée renforcera-t-elle les capacités permettant de mieux concevoir, gérer et piloter les stratégies d'emploi et les systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables ?
- L'action proposée est-elle cohérente avec les politiques et stratégies nationales en matière de protection sociale, de travail et d'emploi ?
- Les objectifs de l'action proposée sont-ils directement liés aux défis et aux besoins en matière de renforcement des capacités et de réformes de l'institution demandeuse ?
- L'action proposée prend-elle en compte les questions transversales ? En particulier : la bonne gouvernance et la démocratie ; la promotion des droits de l'homme ; l'égalité des genres ; la non-discrimination ; les droits de l'enfant ; et les droits des personnes handicapées ?

Faisabilité

- Les résultats attendus de l'action proposée sont-ils suffisamment clairs et atteignables pour pouvoir être traités dans le cadre d'une activité de court terme (réalisable sur une période raisonnable de plus ou moins six mois) ?
- Des livrables concrets peuvent-ils être produits pour atteindre les résultats escomptés de l'action proposée ?
- Les livrables, et le cas échéant leurs intermédiaires, peuvent-ils être produits lors d'activités de courte durée, comprises entre une et trois semaines ?
- Les activités peuvent-elles être mises en œuvre par le biais d'échanges entre pairs en recourant à l'expertise des institutions publiques ou des partenaires sociaux des États membres de l'UE ?
- Le personnel de l'institution demandeuse, les partenaires sociaux et autres acteurs clés peuvent-ils activement participer à la mise en œuvre de l'action proposée ?

Complémentarité

- L'action proposée risque-t-elle de chevaucher, remplacer ou dupliquer le soutien de partenaires internationaux autres que SOCIEUX+ ?
- Les activités peuvent-elles être mises en œuvre conjointement par SOCIEUX+ avec un autre partenaire international ?
- Quelles contributions financières ou en nature l'institution demandeuse, des partenaires sociaux ou des entités de soutien peuvent-ils apporter ?
- Y-aura-t-il un rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée pour l'entité de soutien qui a collaboré à la soumission de la demande ?
- Existe-t-il une institution publique ou un partenaire social des États membres de l'UE ayant une expérience d'intérêt particulier pour le succès de l'action proposée ?
- L'expérience d'un pays de la région pourrait-elle compléter l'expertise de l'UE dans le cadre de l'action proposée ?

Sûreté et sécurité

L'équipe SOCIEUX+ considère que les conditions de sécurité pour la mobilisation sur site sont de la plus haute importance. Aucune action ne peut être mise en œuvre dans des zones géographiques où la sécurité des experts et expertes mobilisés ne peut être garantie.

S'accorder sur les résultats attendus

Un dialogue est engagé à un stade précoce avec les institutions et les organisations demandeuses afin de permettre à SOCIEUX+ de faire une recommandation fondée à la Commission européenne. Si nécessaire, les objectifs et les résultats d'une action potentielle sont clarifiés et affinés pour permettre qu'une action soit en phase avec le mandat de SOCIEUX+. SOCIEUX+ consulte la Commission européenne avant d'initier formellement la mise en œuvre d'une action.

Dans le cas où les objectifs généraux d'une requête pourraient être définis mais que les résultats concrets attendus ne pourraient être clairement formulés, une mission exploratoire sur site peut être organisée afin d'évaluer la faisabilité d'une action et élaborer un plan de travail approprié. Les missions exploratoires sont mises en œuvre avec des experts ou expertes internes de SOCIEUX+ et le soutien d'expertise thématique, si nécessaire. Le rapport de cette mission et le plan de travail proposé constitueront la base de la recommandation de SOCIEUX+ à la Commission européenne.

3 LA VALEUR AJOUTÉE DE SOCIEUX+

Formulation d'actions sur mesure

Les actions de SOCIEUX+ sont formulées sur la base d'un dialogue entre les experts internes à SOCIEUX+, les institutions ou organisations partenaires et l'expertise européenne mobilisée. Le principal produit de cette formulation est un plan de travail d'activités de court terme. Le plan de travail est conçu sur mesure et conçu pour produire les résultats attendus définis conjointement. Cependant, le plan de travail demeure flexible tout au long de l'action, et ses activités peuvent être ajustées pour assurer une gestion axée sur les résultats.

Les activités de SOCIEUX+ sont centrées sur les échanges entre pairs. Elles répondent à des besoins structurels ou institutionnels en matière de renforcement des capacités, notamment :

- L'évaluation des lacunes et des besoins en renforcement de capacités ;
- La conception de stratégies de renforcement de capacités et des mesures de développement ;
- L'analyse sectorielle et fonctionnelle (et les recommandations) ;
- La conception de systèmes et la formulation de politiques ;
- L'examen et la formulation de cadres juridiques et réglementaires ;
- Le soutien à la planification stratégique ;
- La gestion et le traitement des données et des informations ; et,
- D'autres interventions pertinentes en accord avec les mandats de SOCIEUX+.

Les activités de SOCIEUX+ se déroulent sur site, dans les pays partenaires, et reposent sur la mobilisation d'équipes mixtes d'experts et expertes publics. Les activités sur place sont mises en œuvre par le biais de missions de courte durée, comprise entre une et trois semaines, réalisées généralement par une équipe de deux, provenant de différents États membres ou institutions de l'UE. Dans la pratique, les activités de SOCIEUX+ peuvent prendre différentes formes, telles que :

- Des conseils et consultations sur des problèmes techniques spécifiques ;
- Des examens et études de documents / programmes ;
- Appui à la rédaction de la législation / des stratégies ;
- La formation de formateurs ;
- Des formations techniques ;
- Des missions d'enquête / évaluation ;
- Des tables rondes ;
- Des ateliers thématiques ; et,
- Toute mesure pouvant être fournie sous forme d'un échange à court terme entre pairs.

SOCIEUX+ peut également soutenir des actions à activité unique répondant à des besoins ciblés, comme des consultations régionales de haut niveau entre pairs. Dans ce cas, une procédure simplifiée est utilisée pour l'approbation d'une action.

Dans des cas exceptionnels et avec une justification appropriée, des mesures supplémentaires peuvent compléter les activités sur site, telles que l'assistance à distance et les visites d'étude dans des pays tiers. Cependant, les visites d'étude ne peuvent constituer ni la première ni la dernière activité d'un plan de travail.

L'agenda de mission est géré et défini par l'institution partenaire, mais doit prendre en compte les délais d'identification et de mobilisation de l'expertise.

Mobilisation d'une expertise idoine en un temps record

La mobilisation rapide (en moyenne 2 à 3 mois à partir de la réception de la requête) des experts et expertes est un effort constant de l'équipe SOCIEUX+. L'équipe s'appuie sur plusieurs canaux pour associer les institutions des États membres de l'UE et les partenaires sociaux aux actions, notamment :

- Recours aux points focaux nationaux pour diffuser des appels à candidatures dans tous les États membres de l'UE ;
- Publication des appels à candidatures sur les sites Web de SOCIEUX+ et des membres du Partenariat de SOCIEUX+ ;
- Prise de contact direct avec les experts et expertes recommandés ainsi que les institutions et identifiées par l'institution partenaire ; et,
- Identification des experts ou expertes potentiels dans la base de données en ligne gérée par SOCIEUX+.

SOCIEUX+ a également passé des accords de collaboration avec les institutions de protection sociale, du travail et de l'emploi des États membres de l'UE. Les institutions sont reconnues dans leurs pays respectifs pour leur excellence et possèdent une expérience significative en matière de coopération technique internationale. La mobilisation d'expertise issue des institutions de collaboration suit une procédure de sélection simplifiée.

Les profils d'experts sont partagés avec les institutions partenaires dès les premières étapes du processus de sélection. En plus de leurs capacités techniques, SOCIEUX+ a pour objectif de mobiliser des experts et expertes possédant les compétences linguistiques appropriées, afin de garantir l'efficacité des échanges avec les institutions partenaires.

Une fois les experts ou expertes identifiés, la préparation de la mission et des activités est lancée avec l'institution partenaire. Les équipes mobilisées participent à l'examen et à la définition des activités, tandis que les institutions partenaires continuent de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des activités et dans la mission dans son ensemble.

Partage des responsabilités

Les institutions partenaires jouent un rôle central et actif dans la formulation des actions et des activités. Elles sont les propriétaires ultimes des activités de SOCIEUX+, les experts et expertes mobilisés s'engageant avec leurs pairs dans des échanges qui contribueront au développement des compétences et aux réformes institutionnelles. Cette appropriation se reflète dans les rôles que jouent les institutions partenaires dans la définition des activités de suivi et des plans de travail, mais également dans la contribution active aux ressources humaines, intellectuelles et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des activités. Ces ressources comprennent :

- La mise à disposition de sites, matériel et interprètes (selon les besoins) pour les formations, les réunions et les ateliers ;
- La contribution à la publication et traduction de rapports, de manuels et d'autres documents ;
- Le transport des participants locaux pour participer à des ateliers, des séminaires ou des réunions ;
- La coordination de la logistique en rapport avec la mise en œuvre des activités, comme la confirmation du calendrier des visites, des invitations à des ateliers et la confirmation des rendez-vous ;
- La mise à disposition d'espaces de travail temporaire pour les experts et expertes mobilisés, afin de permettre la bonne tenue des échanges avec leurs pairs et homologues ;
- Interprétation et facilitation des échanges entre pairs ;
- La facilitation des déplacements de l'équipe mobilisée, par exemple par le biais de lettres d'invitation pour des visas, et offre de conseils sur les conditions d'hébergement et de sécurité ; et,
- La mise à disposition de tout le personnel nécessaire pour les activités.

Les entités de soutien des institutions partenaires peuvent compléter ou apporter des contributions à la mise en œuvre d'une activité. Lorsque cela est le cas, SOCIEUX+ reconnaît et présente ces activités comme des efforts communs dans ses canaux et supports de communication.

Le soutien de SOCIEUX+ est limité dans le temps mais aussi sur le plan matériel. SOCIEUX+ ne prend en charge que les coûts directs liés à la mobilisation des experts et expertes ; cela inclut les frais de déplacement, la compensation financière et les services d'interprétation, lorsque ces derniers ne peuvent être fournis par des institutions partenaires. En principe, la traduction des produits générés dans le cadre des activités de SOCIEUX+ doit être prise en charge par les destinataires finaux des produits livrables (institutions partenaires et partenaires sociaux). SOCIEUX+ ne couvre pas d'aide financière, y compris les frais de participation et les indemnités journalières des participants aux réunions ou ateliers.

Le soutien de SOCIEUX+ aux visites d'étude est strictement limité aux frais de voyage de petites délégations (6 membres de la délégation au maximum) et à l'identification d'une institution hôte. Les institutions partenaires contribuent à la mise en œuvre des visites d'étude en formulant, entre autres, les objectifs d'apprentissage de la visite. Les leçons tirées des visites d'étude sont compilées par le chef de la délégation dans un rapport partagé avec SOCIEUX+.

Suivi et évaluation

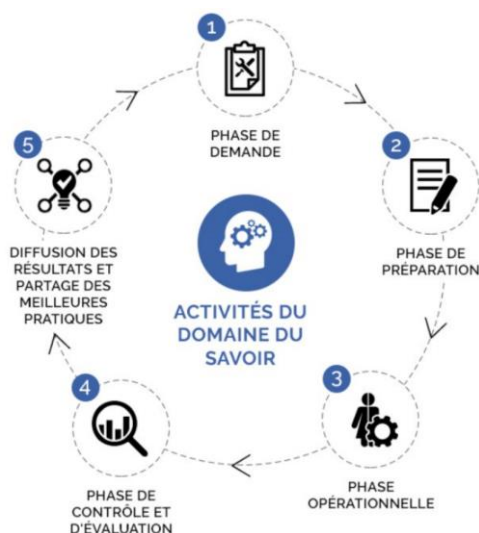
Des experts ou expertes internes de SOCIEUX+ accompagnent l'activité, de sa préparation à la finalisation de ses livrables. Ceux-ci sont responsables de :

- La finalisation des mandats des activités ;
- Le briefing de l'équipe mobilisée avant les missions ;
- Assurer la liaison entre l'équipe mobilisée, les institutions de collaboration et les institutions partenaires.
- Le débriefing des membres de l'équipe mobilisée à l'issue des missions ;
- Passer en revue les produits de l'activité avant de les transmettre aux institutions partenaires ;
- Recueillir les réactions des institutions partenaires sur les activités mises en œuvre.

SOCIEUX+ utilise des indicateurs de suivi pour mesurer le renforcement des capacités et évaluer ses actions. Le retour d'expérience des institutions partenaires est nécessaire pour saisir avec précision ces indicateurs. Les institutions partenaires fournissent leurs commentaires sur l'ensemble du processus et l'obtention des résultats par le biais de brefs sondages en ligne réalisés à la fin des actions ou activités. Les institutions partenaires peuvent être invitées à participer à des évaluations externes de SOCIEUX+.

Participation à des activités de développement des connaissances

Le mandat de SOCIEUX+ vise également à identifier les bonnes pratiques et à assurer leur dissémination. Dans ce but, SOCIEUX+ traduit l'expérience d'actions sélectionnées en produits de savoir. En outre, SOCIEUX+ organise régulièrement des événements régionaux de développement des connaissances, lors desquels les échanges entre pairs jouent un rôle central. Les institutions partenaires sont consultées en ce qui concerne le développement de produits de connaissance liés à leurs actions. Elles peuvent être invitées à contribuer au développement de produits ou d'événements organisés ou soutenus par SOCIEUX+.



4 PAYS PARTENAIRES ELIGIBLES

Les pays éligibles au soutien de SOCIEUX+ sont définis à l'article 1 du règlement (UE) n° 233/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014. Ce règlement établit un instrument de financement pour la coopération au développement pour la période 2014-2020 pour les programmes relevant de l'instrument de coopération au développement (ICD), de l'instrument européen de voisinage (IEV) et du Fonds européen de développement (FED).

Tableau 1: Pays éligibles au titre de l'instrument de coopération au développement.

Amérique latine		Asie		Moyen orient
Argentine	Honduras	Afghanistan	Maldives	Irak
Bolivie	Mexique	Bangladesh	Mongolie	Iran
Brésil	Nicaragua	Bhoutan	Myanmar	Yémen
Chili	Panama	Cambodge	Népal	
Colombie	Paraguay	Chine	Ouzbékistan	
Costa Rica	Pérou	Inde	Pakistan	
El Salvador	Uruguay	Indonésie	Philippines	
Équateur	Vénézuéla	Kazakhstan	Sri Lanka	
Guatemala		Kirghizistan	Thaïlande	
		Laos	Tadjikistan	
		Malaisie	Turkménistan	
			Vietnam	

Tableau 2: Pays éligibles au titre de l'instrument européen de voisinage.

Algérie	Égypte	Liban	Palestine
Arménie	Géorgie	Libye	Syrie
Azerbaïdjan	Israël	Maroc	Tunisie
Biélorussie	Jordanie	Moldavie	Ukraine

Tableau 3: Pays éligibles au titre du Fonds européen de développement.

Afrique			Caraïbes	Pacifique
Afrique du Sud	Gambie	Ouganda	Antigua-et-Barbuda	Fidji
Angola	Ghana	République	Bahamas	Îles Cook
Bénin	Guinée	centrafricaine	Barbade	Îles Marshall
Botswana	Guinée	Rwanda	Bélize	Îles Salomon
Burkina Faso	équatoriale	São Tomé-et-	Cuba	Kiribati
Burundi	Guinée-Bissau	Principe	Dominique	Micronésie
Cameroun	Kenya	Sénégal	Grenade	Nauru
Cap-Vert	Lesotho	Seychelles	Guyane	Nioué
Comores	Libéria	Sierra Leone	Haïti	Palaos
Congo (République	Madagascar	Somalie	Jamaïque	Papouasie-Nouvelle-
démocratique du)	Malawi	Soudan	République dominicaine	Guinée
Congo (République	Mali	Soudan du Sud	Sainte Lucie	Samoa
du)	Maurice	Swaziland	Saint-Kitts-et-Nevis	Timor-Leste
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Tanzanie	Saint-Vincent-et-les	Tonga
Djibouti	Mozambique	Tchad	Grenadines	Tuvalu
Érythrée	Namibie	Togo	Suriname	Vanuatu
Éthiopie	Niger	Zambie	Trinité-et-Tobago	
Gabon	Nigeria	Zimbabwe		
Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)				
Aruba		Montserrat		
Anguilla		Nouvelle-Calédonie		
Bonaire		Pitcairn		
Curaçao		Saint-Eustache		
Îles Falkland		Saint-Martin		
Polynésie française		Saint-Pierre-et-Miquelon		
Saba		Îles Turques et Caïques		
Mayotte		Wallis-et-Futuna		

